JOURNÉES DU PATRIMOINE

La vie de château en famille

C'est le 1er mai prochain que l'AWaP (Agence wallonne du patrimoine)

accueillera un public familial dans trentetrois châteaux en Wallonie.

Yvon JUSSERET

est au château d'Herbeumont dont la bourgmestre Catherine Mathelin a rappelé les principales phases de restauration avec notamment en dernier lieu la mise en lumière du château que les responsables de l'AWaP ont choisi de présenter plusieurs projets dans le cadre des Journées du patrimoine. Avec en priorité, les activités qui se dérouleront le mercredi 1er mai en aprèsmidi et destinées plus spécialement à un public familial. Une grande nouveauté comme l'a souligné le ministre René Collin. « Nous avons voulu y développer un accueil personnalisé dans des propriétés du domaine public,



mais aussi privé. Nous poursuivons ainsi la volonté de sensibiliser un large public dans le cadre de notre patrimoine comme nous le faisons lors des Journées du patrimoine en septembre. Sensibiliser cette fois un public familial permet d'encore mieux responsabiliser tout un chacun à la conservation et la protection de ce patrimoine

Au-delà d'une simple visite

En mettant sur pied cette

journée du 1er mai, les organisateurs ont réussi le pari d'ouvrir les portes de manière gratuite aux jeunes et à leurs parents en leur offrant une multitude d'animations, de visites guidées ou encore de jeux didactiques.

Dans chaque château ouvert, en complément des activités proposées par les organisateurs, les jeunes et moins jeunes pourront expérimenter concrètement le

patrimoine à l'aide d'un carnet de jeux initié par l'Agence wallonne du patrimoine et l'ASBL Musées et Sociétés en Wallonie.

Concrètement, les enfants de moins de cinq ans pourront décorer « l'épée dans le fourreau » de stickers représentant des châteaux d'époques différentes. Pour ceux de cinq à treize ans, un jeu d'atouts de 33 cartes châteaux leur sera présenté. Pour les ados de plus de treize ans, c'est un jeu d'enquête collaboratif qui est au programme. On notera aussi que les enfants de neuf à treize ans pourront remplir un carnet de découvertes « Qu'est-ce que le patrimoine? ». Pour agrémenter la journée, des animations d'improvisation auront lieu dans plusieurs châteaux.

Semaine jeunesse et patrimoine

Du lundi 29 avril au lundi 6 mai, quinze superbes châteaux wallons ouvriront leurs portes aux élèves de la 5° primaire à la 2° secondaire pour des visites guidées et des animations ludiques et théâtrales. L'enseignement technique et professionnel participera également à cet événement. Quant aux étudiants de 5°, 6° et 7° secondaires, il leur sera possible de rencontrer dans cinq châteaux, des acteurs de terrain actifs dans la restauration du patrimoine. ■

>Pour tous ces rendez-vous et renseignements: www.journeesdupatrimoine.be ou à

l'AWaP, secrétariat des Journées du Patrimoine. 085 27 88 80

INTERVIEW Julien MAQUET



Julien Maguet, vous êtes l'un des responsables au sein de l'AWaP. comment est née cette idée d'une demi-journée consacrée à « la vie de château en famille »?

Elle s'inscrit dans la suite des Journées du Patrimoine que nous organisons le deuxième week-end de septembre qui attirent plus de 300 000 visiteurs chaque année et dans celle de la Semaine Jeunesse et Patrimoine en Wallonie qui en sera

« Le privé aussi favorable »

à sa dixième édition cette an- Tout cela, bien entendu, en ce née. Et nous avons voulu v ajouter pour la première fois ce 1er mai, une nouvelle dimension en l'ouvrant aux familles qui pourront découvrir et expérimenter concrètement le patrimoine au travers de nombreuses activités dans trente-trois châteaux wallons.

Vous avez également voulu ouvrir les portes non seulement du domaine public mais aussi du privé. Une première difficile?

Non, pas du tout. Nous avons été agréablement surpris de voir que le privé était aussi favorable à ouvrir ses portes pour permettre aux visiteurs de découvrir l'intérieur ou l'extérieur de ses domaines. Nous aurions même pu en avoir davantage, mais nous nous sommes limités à ce total des trente-trois demeures.

qui concerne le privé, avec le respect de certaines contraintes bien naturelles que nous ont formulées les propriétai-

Quel a été votre principal objectif en mettant sur pied cette initiative de « la vie de château en famille »?

Nous avons voulu à ce que cela ne se limite pas seulement à une simple visite. Raison pour laquelle, nous avons à chaque fois tenu à y organiser diverses activités avec des supports didactiques ou catalogues à remplir. Tout cet ensemble s'inscrit dans une campagne de communication sur le patrimoine qui mérite encore davantage d'être connu par un public plus large et surtout aussi, pour un public plus ieune.

Les 33 châteaux wallons

Province de Luxembourg

Le château de la Petite-Somme (Durbuy/Septon), le château d'Herbeumont, le château de Bleid (extérieur) et le château de Gomery (Virton).

Province de Namur

Le château de Fernelmont (Noville-les-Bois), le château d'Ostin (La Bruyère/Villerslez-Heest), le château de Lesve (Profondeville), le château comtal de Rochefort et « Meurtre à Poilvache » (Yvoir/Houx).

Province de Liège Le château de Waroux (Ans/

Alleur), le château de Dalhem, l'extérieur du château d'Avionpuits (Esneux), le château de Waleffe-Saint-Pierre (Faimes/Les Waleffes), le château d'Aigremont (Flémalle/ Les Awirs), le château de Hollogne (Grâce-Hollogne), le manoir des Champs Montants (Lierneux), le château des Ber-(Plombières/Hombourg), le château de Vieljaren (Plombières/Hombourg), le château de Wégimont (Soumagne/Ayeneux), le château féodal de Moha (Wanze/Moha).

Province de Hainaut

Le château de la Mazelle (Beaumont/Leval-Chaudeville), le château de Trazegnies (Courcelles/Trazegnies), le château d'Enghien, le château de la Royère (Estaimpuis/Néchin), Au cœur du châteauferme de Rampemont (Honnelles/Fays-le-Franc), les châteaux directoriaux des charbonnages du Bois-du-Luc (La Louvière/Houdeng-Aimeries), le château de Dobbeleer (Les Bons Villers/Frasnes-lez-Gosselies), le château-ferme de Macon (Momignies-Macon), le château de Biez (Pecq) et le château de Seneffe.

Province du Brabant wal-

Le château de Bois-Seigneur-Isaac (Braine-l'Alleud/Ophain-Bois-Seigneur-Isaac), l'extérieur du château de Braine-le-Château et le château féodal de Walhain (Walhain/Walhain-Saint-Paul). ■ Y.Jt.

BASTOGNE Tribunal correctionnel de Neufchâteau

Trente mois pour un éducateur d'Andage

Un éducateur spécialisé d'Andage est condamné à trente mois avec sursis pour attentats à la pudeur. Une peine plus sévère que celle requise.

• Lydie PICARD

9 éducateur spécialisé d'Andage, Guy Lannoy, est condamné à trente mois de prison, dont la moitié avec un sursis simple de trois ans. Le tribunal correctionnel de Neufchâteau l'a reconnu coupable d'attentat à la pudeur sur une jeune femme présentant un retard mental, résidente du centre bastognard.

Le tribunal s'est montré plus sévère que le ministère public qui avait requis deux ans de prison, ne s'opposant pas à une mesure de sursis probatoire.



L'éducateur a toujours que sa fille de 28 ans semble clamé haut et fort son innocence. Encore le mois dernier. à la fin de l'audience, il s'était tourné vers les parents de la jeune femme pour leur certifier: « honnêtement, je n'ai jamais eu de geste déplacé.»

Le tribunal n'est donc pas de cet avis.

Cette délicate affaire a démarré en juin 2017 lorsque la maman confie à une voisine la bouche ou une main dans

ne pas aller bien. Un voisin, qui travaille au centre Andage, entend la conversion et avance qu'elle est peut-être amoureuse. Il a vu la fille et un éducateur échanger un « baiser franc » dans la cage d'escalier. Confrontée, la jeune femme, avec ses mots, fini par confier des attouchements, comme des bisous sur

le pantalon. Les parents déposent plainte.

Exclue du centre, suite à la plainte

Il est des affaires où on ne doute guère du verdict qui sera prononcé. Dans celle-ci, l'apparente bonne foi de l'éducateur permettait de douter.

Pour le tribunal, il existe suffisamment d'indices graves et précis, allant au-delà du doute raisonnable, pour croire la version de la jeune femme.

Une jeune femme, qui suite à ses confidences, a été exclue du centre, alors qu'elle adorait y passer ses journées. Malgré cela, elle n'est jamais revenue sur ce qu'elle a dit.

La juge Carine Thomas relève aussi que « la grande majorité des personnes entendues estime qu'elle n'est pas capable, vu son handicap et sa personnalité, d'échafauder un scénario et d'inventer ce qu'elle dénonce, en s'v tenant ensuite.»

Et puis, il y a le témoignage du voisin et employé du cen-

tre, qui a vu la jeune femme et l'éducateur échanger « un baiser franc furtif ». La défense a tenté de dévaloriser ce témoignage, en vain donc.

Tout comme elle s'est attelé à décrédibiliser les conclusions tirées, par une experte, de l'audition vidéo-filmée de la jeune femme par les services de police.Une audition très courte qui s'est mal passée, la jeune femme se renfermant sur elle-même. « Cette attitude est tout à fait conforme à la description qui est faite d'elle lorsqu'elle est en soucis, peut-on lire dans le jugement. Il n'y a aucune conclusion négative à en tirer. » La juge rappelle que cette audition n'est qu'un élément parmi d'autres.

L'absence d'antécédent du prévenu lui a permis de bénéficier d'une mesure de sursis simple.

Notons, qu'au civil, Guy Lannoy est condamné à payer 5 000 € à la jeune femme, et 2 000 € aux parents.

Il peut interjeter appel de sa condamnation. ■

